



Droits après démission dans le secteur territorial

Par **Abeille**, le **20/07/2014** à **15:07**

Bonjour,

J'ai démissionné suite à une insulte qui m'a été faite par un Agent de Maîtrise des Services Techniques. Cette personne s'était montrée à plusieurs reprises désagréable en s'adressant à moi au cours des mois passés sur mon lieu de travail. Ce fût la fois de trop. Il y aura bientôt un an que j'ai démissionné, août 2013, je me retrouve sans indemnité de chômage, j'ai perdu mes droits au DIF, suite à ce départ. J'aurais dû être titularisée fin décembre 2013. Je me remettais doucement d'une dépression, je ne voulais pas de nouveau 'sombrier'.

Après m'être rapprochée d'un conseiller syndical pour de l'aide, celui-ci m'a laissé entendre que mon employeur, (la mairie), avait fait les choses comme il se fallait. Je n'ai jamais été convoquée par le Maire, (qui partait le jour même en congés), ni par les Elus. Il n'y a eu aucune confrontation. Il y avait 3 témoins, dont l'une est partie dans son bureau les doigts dans les oreilles...

C'est cette personne, qui s'occupe des plannings continuellement en "mouvement", elle m'a reproché d'avoir changé depuis mon embauche. Lorsque je lui ai rappelé qu'il n'était pas normal que je fasse des vitres sur le bord de la route, accrochée aux barreaux des fenêtres pour ne pas tomber, (en plus de l'escabeau), m'a dit : Tu n'avais qu'à pas accepter de les faire... C'est d'elle que venait le document... De là je lui ai répondu que depuis 2011 que j'étais employée, le travail a toujours été ainsi, qu'aurais-je pu dire ? ,à ce moment je pensais à faire la multitudes de tâches qui m'étaient demandées au mieux.

J'ai été embauchée pour faire un inventaire, impossible à réaliser, puisque TROP POLYVALENTE.

Puis-je encore espérer de "récupérer" certains 'droits', si oui, comment ?

Pourriez-vous m'aider à ce sujet?

Aujourd'hui je me sens prête à me 'battre', ne serait-ce que pour que cette inégalité sur les lieux de travail, ne se fasse plus à la tête du client ou simplement par copinage(s), et que je puisse bénéficier "d'aides" financières auprès des organismes chargés de la réorientation professionnelle. J'ai 51 ans.

Vous remerciant par avance.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **20/07/2014** à **17:06**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez alerté l'employeur de la situation mais s'agissant d'un statut de

droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Abeille**, le **21/07/2014** à **09:58**

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre.

J'avais fait un courrier directement au Maire à son domicile, afin de lui dire pourquoi j'étais partie, n'ayant plus confiance, vu la réaction de la secrétaire se bouchant les deux oreilles, et s'enfermant dans son bureau.

Lorsque j'ai eu cette altercation avec cet employé, le représentant du personnel était en arrêt maladie. Je lui ai laissé un message sur son téléphone personnel, il me semble qu'il ne l'avait pas reçu...

J'ai pu rentrer en contact (par l'intermédiaire de ce délégué) avec un représentant syndical travaillant dans une mairie voisine de celle où je travaillais, tout le monde se connaît, je pense que certaines affinités, "bloquent" des possibilités évidentes pour certaines situations.(...) Les "états d'âme" de l'employé "explosif" sont connues, il est facile de dire que cet homme est un peu trop impulsif, ce qui lui permet "certains droits" gratuits.

Le représentant du personnel lors d'un RDV personnel avec le Maire, a exposé mon problème (semble-t-il), (qui à l'époque, je ne savais pas les conséquences que ma rupture allait entraîner), m'ayant demandé ce que je "voulais". J'avoue que je ne souhaitais absolument pas courber l'échine en allant travailler, donc ne pas retourner sur ce lieu de travail. Cela, j'en étais sûre, pour les raisons citées dans mon premier courrier.

La secrétaire à qui j'ai remis les clefs de la mairie devant témoin, (autre que ceux présents lors de l'accrochage verbal) ; a téléphoné à mon domicile (environ 2h30 après mon départ précipité), le maire étant ses côtés. Elle m'a demandé si je souhaitais parler à celui-ci, j'avoue que j'étais dans un état tel que je ne voyais pas quoi lui dire de plus ! Il aurait pu, bien qu'il partait en vacances, me recontacter ultérieurement, afin de convenir d'un rendez-vous, il ne l'a jamais fait. Jamais il ne m'a été proposée de venir "m'expliquer". Lorsque je l'ai rencontré en janvier 2014, sur un parking commercial, (après m'avoir embrassée pour me souhaiter une bonne année), il m'a demandé ce que je faisais, je lui ai répondu rien ou pas grand-chose. De là, il m'a dit qu'une de mes anciennes collègues de travail était en arrêt, et...

Je lui ai répondu : "Attendez Mr C, ça ne fait pas très sérieux, j'ai démissionné, vous ne m'avez même pas convoquée, ((d'ailleurs je lui ai dit que je lui en "voulais" de ne pas l'avoir fait))...! Vous voudriez que je revienne(?!).

Réponse : "...Oui ! c'est vrai...".

Ce Maire est très humain, mais malheureusement, ne sais pas prendre le "bon parti" et s'affirmer à juste valeur, lorsqu'il faut trancher à juste titre. C'est souvent ce qui lui est reproché par d'autres employés.

Il m'a été dit que j'aurais dû contacter le tribunal administratif, porter plainte,... Tout cela me paraissait être à ce moment encore un "effort" psychologique à surmonter, le parcours du

combattant. Ces conseils sont arrivés tardivement, je ne me voyais pas affronter une fois de plus l'agent technique, sachant que s'était sa parole contre la mienne, lui "l'Ancien employé", moi la contractuelle stagiaire.

Peut-être est-il trop tard aujourd'hui, pour que certains de mes "droits" soient "rétablis", (indemnités de chômage, dif, droit à une formation rémunérée et aidée financièrement) ? J'ai 51 ans, le dos bloqué par moments d'avoir soulevé des charges trop lourdes pour une femme, (containers alimentaires, par exemple, bien que leur ayant signalé à plusieurs reprises), connaissant le problème, puisque dans ma jeunesse j'étais livreur pour une cuisine centrale.

Je ne sais plus quoi faire, est-ce-que cela en vaut encore la peine ? Il y aura un an le 09/08/2013, que j'ai quitté mon poste.

Cordialement avec mes remerciements.

Par **P.M.**, le **21/07/2014** à **12:09**

Bonjour,

Si vous n'agissez pas, personne ne viendra vous chercher chez vous pour le faire et si le Maire n'a pas changé pour éventuellement vous réintégrer...

Si vous pensez ne pas trouver suffisamment de conseils auprès de l'organisation syndicale, vous pourriez vous rapprocher d'un avocat spécialiste...